

Saint-Étienne, le 6 juillet 2018

Décision DDG 18 / 018

Conventions d'Etude et de veille foncière présentées pour avis au Bureau du 6 juillet 2018

- VU le Décret n°98-923 du 14 octobre 1998 modifié, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération n°17-168 du conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2017 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général,

2, avenue Grüner – CS 32902
42029 St-Étienne Cedex 1
T. 04 77 47 47 50
F. 04 77 47 47 98

www.epora.fr

Je soussigné, Alain KERHARO, Directeur Général par intérim, suite à la délibération n°B18/076 par laquelle le Bureau en date du 18 mai 2018 a rendu un avis favorable, approuve les conventions d'études et de veille foncière et avenants dont la liste est annexée à la présente décision.

Il sera rendu compte au prochain Conseil d'Administration de l'approbation de ces conventions.

Le Directeur Général par intérim

Alain KERHARO

Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation,

La Secrétaire générale adjointe
pour les affaires régionales

Christine MESUROLLE

11
7 2018

Conventions d'études et de veille foncière soumises au Bureau Réunion du 6 juillet 2018

Convention d'Etudes et de Veille Foncière avec les Partenaires	Axe du PPI	MOTIF D'EXAMEN PREALABLE EN BUREAU					Durée si # 4 ans	Etudes : montant en K€	Charge EPORA %	AVIS Bureau
		Absence PLU- SCOT	ICPE	SRU	Travaux mise en sécurité	Autre				
Commune Aubenas et la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas - ZAE des Tuileries (07D016)	1	X						30	50	FAVORABLE
Avenant N°3 à la Convention d'Etudes et de Veille Foncière avec la Commune de Le Teil et la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron- OPAH RU (07E001)	2	X								FAVORABLE
Commune Livron-sur-Drôme et la Communauté de Communes du Val-de- Drôme- Saint Blaise (26A009)	2	X						40	50	FAVORABLE
Avenant N°1 à la Convention d'Etudes et de Veille Foncière avec la Commune de Alixan et la Communauté d'Agglomération Valence Romans - Ilôt Dauphiné Provence (26E037)	2		X							FAVORABLE
Avenant N°2 à la Convention d'Etudes et de Veille Foncière avec la Commune de Loriol- sur-Drôme et la Communauté de Communes du Val de Drôme - Centre Ville (26A036)	2	X								FAVORABLE
Commune Le Perréon et la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône - Site ancienne cuverie (69A076)	2	X						40	50	FAVORABLE
Commune de Saint Bonnet Le Courreau et Loire Forez Agglomération - Centre-bourg (42G067)	2	X						15	50	FAVORABLE